

Consignes sanitaires annexées au FI

Dernière mise à jour le 29/04/2021

Toute personne contaminée, ou ayant été en contact récent avec une personne contaminée, n'est pas autorisée à participer aux activités jusqu'à confirmation de non contamination ou de guérison par un test Covid.

Les personnes les plus à risque de développer des complications sont invitées, dans leur intérêt, à ne pas marcher en groupe.

Pour participer, vous devrez vous inscrire auprès du responsable au minimum 48h avant chaque sortie afin de respecter les règles de traçage Covid-19. Si vous avez participé à une marche et que vous êtes victime de symptômes de la maladie dans les 7 à 8 jours qui suivent, **veuillez en informer l'association** : Annie Bernard, andre.bernardfontbonne@orange.fr afin de faciliter le dépistage des autres participants.

Pour participer aux activités il est préconisé d'avoir en permanence avec vous le kit sanitaire : un ou plusieurs masques (durée d « imperméabilité » de 4 h), du gel hydroalcoolique, des lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels que vous toucheriez lors d'une pause, un petit sac plastique pour récolter le tout.

Le covoiturage rassemblant les conditions de transmission du virus (proximité, contamination possible du véhicule) ne sera pas recommandé. **Aucun rendez-vous de départ ne sera donc programmé**, chacun sera invité à se rendre directement sur le lieu de départ de la randonnée.

Pour ceux qui souhaiteraient en connaissance des risques et sous leur seule responsabilité, s'organiser entre amis pour covoiturer, des mesures sanitaires devront être appliquées (gel sur les mains avant d'entrer dans la voiture, port du masque par tous les occupants, maintien d'une circulation d'air dans le véhicule).

Les regroupements sur l'espace public restent limités à 6 personnes. En conséquences, des groupes de 6 personnes (**y compris l'animateur**) seront constitués avec un espacement d'au moins 50m entre chaque groupe . En cours de marche, merci à chacun de rester dans son groupe afin de garantir le bon déroulement de la journée. Les participants devront s'attacher à respecter strictement les recommandations de distance entre eux et les gestes barrière.

Le port du masque est obligatoire au point de rendez-vous jusqu'au départ puis à l'arrivée et lors des pauses (sauf la pause repas). Il n'est pas obligatoire pendant la marche elle-même sauf en zone urbaine.

En rejoignant un lieu de rendez-vous dans l'objectif de participer à une marche, **vous acceptez l'ensemble des mesures provisoires décrites et vous vous engagez à les respecter.**

Ces mesures sont amenées à évoluer en fonction de l'évolution de l'épidémie, et de la diffusion de nouvelles recommandations gouvernementales.

Merci pour votre compréhension.